

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2009

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures – COEFFICIENT 7

**Obligatoire**

L'usage des calculatrices est strictement interdit.

*Avant de composer, le candidat s'assurera que son sujet comporte bien 8 pages numérotées de 1 à 8.*

*Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse.*

## Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

**Quels sont les effets de la multinationalisation des firmes sur l'emploi dans les pays développés ?**

#### DOCUMENT 1

Les délocalisations et la sous-traitance internationale constituent simplement une nouvelle manifestation du développement des échanges entre pays industrialisés et pays émergents. Les bénéfices de ces échanges sont immédiats pour le consommateur (du pays importateur) qui voit le prix de nombreux biens de consommation chuter.

Le bénéfice est également évident pour les entreprises, qui absorbent dans leur processus de production une part croissante d'importations à bas prix en provenance du Sud, réalisant au passage des gains de productivité. Une partie de ces gains se retrouve dans les salaires ; une autre partie de ces gains se retrouve dans la baisse des prix relatifs des biens manufacturés, ce qui soutient la demande pour les produits industriels.

Au passage, les délocalisations et la sous-traitance favorisent l'émergence d'une demande solvable dans le pays émergent accueillant ces usines : les exportations françaises à destination de ce pays, notamment les exportations de produits à plus fort contenu en main-d'œuvre qualifiée, bénéficient ainsi d'un effet d'entraînement.

Source : Lionel FONTAGNÉ et Jean-Hervé LORENZI, *Désindustrialisation, délocalisations*, rapport du conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2005.

## DOCUMENT 2

L'effet sur l'emploi d'une délocalisation est variable. Si a) la production de la filiale étrangère remplace une production nationale, il y a un effet direct de déplacement d'emplois du pays d'origine vers le pays hôte. Si b) la filiale étrangère se fournit en produits (tels que des consommations intermédiaires ou du capital fixe) auprès de la société mère, il y a un effet indirect de création d'emplois dans le pays d'origine, lié à la production de ces produits. Si c) la production délocalisée à l'étranger entraîne l'augmentation des tâches de supervision ou de recherche et développement de la société mère, à la perte d'emplois peu qualifiés (a-b) se superpose une création indirecte d'emplois qualifiés dans le pays d'origine.

Tout pays développé est donc à la fois victime et bénéficiaire des délocalisations. De plus, l'argument du « dumping social »<sup>1</sup> des pays en voie de développement à bas salaires n'est acceptable que là où l'écart entre les coûts salariaux est nettement supérieur à l'écart entre les productivités du travail entre pays d'origine et pays hôte de l'unité délocalisée. Enfin, les délocalisations ne sont pas toutes dictées par le coût de la main d'œuvre, puisqu'elles s'effectuent plus entre pays de la Triade<sup>2</sup> que vers les pays en voie de développement.

<sup>1</sup> stratégie d'un pays qui choisirait d'adopter des coûts salariaux extrêmement faibles pour favoriser ses exportations.

<sup>2</sup> on désigne ainsi les trois grands pôles de l'économie mondiale : Amérique du Nord, Union Européenne et Asie du Sud-Est (Japon, Australie, Corée du Sud, Taïwan, Singapour).

Source : Wladimir ANDREFF, *Les Multinationales Globales*, coll. « Repères », La Découverte, 2003.

## DOCUMENT 3

Évolution récente des Investissements Directs Etrangers (IDE) par région (milliards de dollars)

	Stock d'IDE entrant		Stock d'IDE sortant	
	1990	2005	1990	2005
Monde	1 789	10 130	1 791	10 672
<b>Pays développés</b>	<b>1 419</b>	<b>7 117</b>	<b>1 642</b>	<b>9 272</b>
Europe	815	4 731	887	6 244
Amérique du Nord	508	1 983	515	2 451
<b>Pays en développement (PED)</b>	<b>370</b>	<b>2 756</b>	<b>149</b>	<b>1 273</b>
Afrique	58	264	20	54
Amérique latine et Caraïbes	118	937	61	345
Asie et Océanie	194	1 555	68	874
- dont Asie de l'Est et du Sud-Est	152	1 400	61	838

Source : *Rapport sur l'investissement dans le monde*, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), 2007.

## DOCUMENT 4

Taux de chômage, IDE sortants (en % du PIB) pour les principaux pays développés en 1995-2006

	Taux de chômage (%) 1995	Taux de chômage (%) 2006	Stock IDE en % PIB 1995	Stock IDE en % PIB 2002-2004
Pays-Bas	7,1	3,9	57 %	97 %
Royaume-Uni	8,6	4,6	29 %	64 %
France	11,6	9,5	19 %	41 %
Allemagne	8,2	8,3	14 %	29 %
Espagne	23	8,5	7 %	28 %
Italie	11,7	6,8	10 %	15 %
États-Unis	5,6	5,1	13 %	19%
Japon	3,2	4,1	9 %	9 %

Source : *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), 2006.

## DOCUMENT 5

Au lieu du capital et du travail considérés habituellement, on distingue comme facteurs de production deux types de travail : le qualifié et le non qualifié. L'économie du pays développé (Nord, N) est relativement bien dotée en travail qualifié, alors que celle du pays en développement (Sud, S) l'est en travail non qualifié. Étant donné les prix relatifs des facteurs (déterminés par leurs dotations relatives), N a intérêt à se spécialiser dans les biens intensifs en travail qualifié et S dans les biens intensifs en travail peu qualifié. Dans les pays développés, l'ouverture doit donc se traduire par un accroissement des inégalités salariales au détriment des travailleurs les moins qualifiés. Ceci permet d'expliquer (du moins sur le plan théorique) la montée des inégalités à l'intérieur des pays développés au motif que ces derniers se spécialisent dans des secteurs intensifs en travail qualifié, au détriment des productions traditionnelles intensives en travail peu qualifié. Si les salaires sont parfaitement flexibles, il y a toujours plein-emploi ; mais si l'on introduit des rigidités salariales, alors les inégalités entre travailleurs qualifiés et non qualifiés s'expriment par une dégradation relative de l'emploi des seconds par rapport aux premiers.

Source : Thierry MADIÈS, « Mondialisation des échanges et emploi dans les pays industrialisés », *Cahiers français*, n°341, novembre-décembre 2007.

## DOCUMENT 6

La délocalisation pour les métiers de service accompagne fréquemment celle des activités industrielles : la recherche, par exemple, suit la production. Les technologies informatiques permettent désormais l'établissement de nouvelles usines tertiaires, du type « usine à comptables » ou « usine à télé-opérateurs » dans une logique de travail à la chaîne, sur des tâches standardisées. Ceci permet le traitement, à grande échelle et à faible coût, d'une grosse part des activités de services banalisées et répétitives. Les nouvelles structures établies selon ces logiques ne sont cependant pas encore à même de traiter des cas particuliers, sortant de l'ordinaire. C'est la raison pour laquelle la plupart des délocalisations proviennent des plus grandes entreprises, seules capables d'alimenter ces nouvelles usines tertiaires en flux significatifs de services standardisés. Les mouvements de délocalisation d'activités de services sont par ailleurs, pour une part d'entre eux, l'exacte copie des mouvements de délocalisation de l'outil industriel : ils suivent pour partie les mêmes logiques de réduction de coût par l'accès à une main d'œuvre meilleur marché et la même dynamique de montée en gamme des activités de services délocalisées est à prévoir.

Source : Jean ARTHUIS, *La globalisation de l'économie et les délocalisations d'activités et d'emploi*, rapport d'information du Sénat n° 416, 2005.

## Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

*Il est demandé au candidat :*

1. *de conduire le travail qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse ;*
2. *de répondre à la question de synthèse :*
  - *par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
  - *en faisant appel à des connaissances personnelles,*
  - *en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

*Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### THÈME DU PROGRAMME :

### Idéal démocratique et inégalités

#### I – TRAVAIL PRÉPARATOIRE (10 points)

*Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.*

- 1) Expliquez les deux données entourées dans le **document 1**. *(1 point)*
- 2) Quelles évolutions traduit le **document 1** ? *(2 points)*
- 3) En vous appuyant sur le **document 2**, illustrez la notion d'égalité des chances. *(1 point)*
- 4) Pourquoi selon l'auteur du **document 2**, l'égalité des chances est-elle la seule façon de produire des inégalités justes dans une société démocratique ? *(2 points)*
- 5) Expliquez la phrase soulignée. (**document 3**) *(2 points)*
- 6) Pourquoi, d'après le **document 4**, une égalité totale de revenus entre les habitants d'un pays risque-t-elle de conduire à un PIB par habitant proche de zéro ? *(2 points)*

#### II – QUESTION DE SYNTHÈSE (10 points)

**Après avoir rappelé qu'une démocratie doit rechercher l'égalité des chances entre les citoyens, vous montrerez qu'elle peut aussi accepter des situations inégalitaires.**

## DOCUMENT 1

### Part des femmes à l'Assemblée nationale

Années	Part des femmes parmi les candidats (en %)	Part des femmes parmi les élus (en %)
1958	2,3	1,3
1962	2,4	1,7
1967	2,9	1,9
1968	3,3	1,7
1973	6,6	1,7
1978	16,3	4,0
1981	13,1	5,5
1986	25,1	5,8
1988	11,9	5,6
1993	19,5	5,9
1997	23,2	10,8
2002 <sup>1</sup>	39,3	12,1
2007	41,6	18,5

Champ : France métropolitaine.

1. Rappel : Le 6 juin 2000 a été votée la loi, dite « loi sur la parité », visant à « favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ».

Source : Ministère de l'Intérieur, <http://www.insee.fr>, 2008.

## DOCUMENT 2

L'égalité méritocratique des chances reste la figure principale de la justice scolaire. Elle désigne le modèle de justice permettant à chacun de concourir dans une même compétition sans que les inégalités de la fortune et de la naissance ne déterminent directement ses chances de succès et d'accès à des qualifications scolaires relativement rares. En hiérarchisant les élèves en fonction de leur seul mérite, l'égalité des chances est censée évacuer les inégalités sociales, sexuelles, ethniques et autres, qui caractérisent tous les individus. Ce type d'égalité est au cœur de la justice scolaire dans les sociétés démocratiques, c'est-à-dire dans les sociétés qui considèrent que tous les individus sont libres et égaux en principe, mais qui admettent aussi que ces individus soient distribués dans des positions sociales inégales. Autrement dit, l'égalité des chances est la seule façon de produire des inégalités justes quand on considère que les individus sont fondamentalement égaux et que seul le mérite peut justifier les différences de revenu, de prestige, de pouvoir ... qu'entraînent les différences de performances scolaires.

Source : François DUBET, *L'École des chances, qu'est-ce qu'une école juste ?*, La République des Idées, Le Seuil, 2004.

### DOCUMENT 3

Des inégalités socio-économiques, prenons par exemple des inégalités de richesse et d'autorité, sont justes si et seulement si elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société. Il peut être opportun, dans certains cas, que certains possèdent moins afin que d'autres prospèrent, mais ceci n'est pas juste. Par contre, il n'y a pas d'injustice dans le fait qu'un petit nombre obtienne des avantages supérieurs à la moyenne, à condition que soit par là même améliorée la situation des moins favorisés. L'idée intuitive est la suivante : puisque le bien-être de chacun dépend d'un système de coopération sans lequel nul ne saurait avoir une existence satisfaisante, la répartition des avantages doit être telle qu'elle puisse entraîner la coopération volontaire de chaque participant, y compris des moins favorisés. (...)

Les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient :

- a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés,
- b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste égalité des chances.

Source : John RAWLS, *Théorie de la Justice*, Points Essais, Editions du Seuil, 1987.

### DOCUMENT 4

Les individus les plus productifs obtiennent en général des revenus plus élevés, selon la valeur que le marché attribue à leurs talents. Pourtant, nul n'est responsable de ses gènes ou du milieu dans lequel il est né ; personne n'a mérité d'être plus productif que son voisin ou de bénéficier d'une compétence très valorisée par le marché. Les inégalités économiques dues à des différences de productivité qui ne relèvent pas de l'effort personnel mais de circonstances liées au hasard de la naissance sont donc injustes. Faut-il pour autant viser à l'égalité parfaite ? On pourrait imaginer de collectiviser l'ensemble du PIB français et d'en faire soixante millions de parts égales, d'environ 25 000 euros par habitant et par an. (...)

Cette formule pêche parce qu'elle oublie que, travailler étant pénible, chacun n'accepte de le faire que contre rémunération. Si mon revenu est indépendant de mon travail, je n'ai aucune raison de travailler : le PIB français s'en trouvera réduit de manière très minime et mon revenu en sera à peine affecté. Comme chaque Français peut se faire ce raisonnement, le PIB par habitant risque d'être bien plus proche de zéro que des 25 000 euros évoqués plus haut.

Source : Bernard SALANIÉ, *L'Économie sans tabou*, Le Pommier, 2004.